

Pour l'Abbé  
Vruneur

90

Cont. S. Abbé'sess  
Janvier 1828

Monsieur l'Abbé

J'ai l'honneur de vous faire passer  
Vous Cent seize francs, honoraires  
de Messieurs

Dans la paroisse de Pont St. Abbé il y  
a deux instituteurs autorisés

Ce sont le sieur Guillot & le Roy;  
Guillot a 24 élèves, le Roy 27; leur  
mode d'instruction est l'individuel

Art 2, 3, 4, 5, 7 et 8, Niant  
je vous envoie la note D. M<sup>re</sup>  
Berrigan

M<sup>re</sup> Curie déclare n'avoir aucun  
instituteur dans sa paroisse de St  
Jean et Triguene

Je prie Monsieur de



6  
Vouloir bien me continuer les secours  
que j'ai eus jusqu'à présent,  
1<sup>o</sup> D'absoudre de ces Censures  
avec Censure.

2<sup>o</sup> De dispenser des irrégularités, en-  
coursues par la violation des  
Censures à Jure.

J'esuite avec bien du respect

Monsieur L'Abbé

Votre très humble serviteur

Querneau C<sup>ur</sup>é